



HAL
open science

“ Le Bouddha entremetteur ”, premier cas judiciaire du Longtu gong’an

Pierre Kaser

► **To cite this version:**

Pierre Kaser. “ Le Bouddha entremetteur ”, premier cas judiciaire du Longtu gong’an. Impressions d’Extrême-Orient, 2014, Hommage à Jacques Dars, 4. hal-01313297

HAL Id: hal-01313297

<https://hal.science/hal-01313297>

Submitted on 9 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pierre Kaser

« Le Bouddha entremetteur », premier cas judiciaire du *Longtu gong'an*

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Pierre Kaser, « « Le Bouddha entremetteur », premier cas judiciaire du *Longtu gong'an* », *Impressions d'Extrême-Orient* [En ligne], 4 | 2014, mis en ligne le 17 avril 2014, Consulté le 09 mai 2016. URL : <http://ideo.revues.org/336>

Éditeur : Université de Provence

<http://ideo.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://ideo.revues.org/336>

Document généré automatiquement le 09 mai 2016. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Pierre Kaser

« Le Bouddha entremetteur », premier cas judiciaire du *Longtu gong'an*

Présentation

- 1 Bao Zheng ## (999-1062), ou Baogong ##, le protagoniste de l'histoire qu'on va lire, est relativement familier du public français sous son nom d'accueil de Juge Bao ; il est même devenu le prototype de bien des avatars modernes pas toujours de bon aloi. Pour les Chinois d'autrefois, il est bien plus qu'un simple outil narratif auquel avaient recours la plupart des auteurs de ce qui peut passer pour l'ancêtre du roman policier. C'est « l'astre de paix » (*wenqixing* ###) au début du *Shuihuzhuan* ###, ou encore Bao Longtu ###, appellation courante pour désigner ce haut fonctionnaire de la dynastie des Song du Nord, qui administra avec un sens inégalé de l'équité et de la justice la capitale d'alors – Kaifeng ## –, et qui fut également un « Grand académicien du pavillon Longtu » (*Longtu ge daxueshi* #####)¹. Personnage réel, donc, dont la biographie dans l'*Histoire officielle des Song* (*Song shi* ##), insiste sur l'effet salubre qu'avait sur le peuple, et ses collègues, ce fonctionnaire hors pair, incorruptible et clairvoyant², mais aussi, et surtout, personnage de fiction dont les exploits ont été chantés sur tous les modes de la littérature orale d'abord, puis écrite³ : il est ainsi le juge inflexible et inspiré d'une dizaine de pièces du théâtre des Yuan⁴, le centre d'intérêt de bien des contes en langue vulgaire⁵ et le redoutable justicier d'une foule de romans dont certains sont encore très populaires de nos jours et sont à la source d'un genre dont on découvre progressivement la richesse, le *wuxia xiaoshuo* #####⁶. Les témoignages de sa notoriété sont si nombreux que nul n'en a encore établi l'inventaire complet⁷. Dès lors, bien peu de ses tours de force et de sagacité ont, jusqu'à présent, fait l'objet de traductions, même s'il est connu dans notre langue depuis pas moins de deux siècles.
- 2 Le premier d'une courte liste de sinologues à s'être fait la main sur des pièces de choix du registre de la littérature de divertissement impliquant le fameux « mandarin intègre » (*qingguan* ##) fut Stanislas Julien (1799-1873), lequel traduisit, en 1832, sous le titre d'*Histoire du cercle de craie*, la pièce de Li Qianfu ###, le *Huilanji* ###⁸ dont on retrouvera des échos dans *Der kaukasische Kreidekreis* (1943-1945) de Bertolt Brecht (1898-1956).
- 3 Mais c'est à Théodore Pavie⁹ (1811-1896) que l'on doit de s'être penché le premier sur une anthologie de contes en langue vulgaire entièrement consacrée au quasi-divin Juge, et d'en avoir donné un aperçu dans son *Choix de contes et nouvelles*, paru en 1839, avec « Le Lion de pierre », se basant sur un exemplaire du *Longtu gong'an* ##### en possession de Stanislas Julien, son maître¹⁰.
- 4 Le *Longtu gong'an* est une de ces nombreuses collections de récits en langue vulgaire à proposer des *gong'an xiaoshuo* #####, ces « cas judiciaires » dont ont toujours raffolé les Chinois¹¹. Suivre l'histoire de sa composition et tracer son influence pose encore bien des problèmes tant l'ouvrage a été apprécié depuis son apparition à la fin des Ming (1368-1644). Les études qui lui ont été consacrées rappellent combien cette anthologie fut un *longseller* à géométrie variable¹².
- 5 Un quart de siècle après Pavie, c'était au tour de Léon de Rosny¹³ (1837-1914) de se pencher sur elle : « Le hasard a mis entre mes mains un petit ouvrage chinois intitulé *Loung-tou-koung-ngan*, et, dans un moment de loisir, j'y ai lu une assez singulière histoire. » Il accepte alors d'en publier une traduction car, écrit-il encore, « ce conte, quelque court qu'il fût, esquissait un trait de mœurs essentiellement caractéristique et digne d'attention. Ce trait de mœurs, je l'ai signalé dans le titre de ma traduction : "l'Épouse d'outre-tombe"¹⁴. On est alors en 1864. Quoi qu'il en soit, le grand orientaliste, touche-à-tout, et fondateur de la japonologie française, ne s'attache pas directement à la personnalité et à la méthode de Bao Zheng : « *L'Épouse d'outre-tombe*, je m'explique cela veut dire une jeune fille qui devient l'épouse légitime d'un jeune

homme, par suite d'un mariage contracté devant un magistrat entre une morte et un vivant. Il faut sans doute aller à Péking ou à Canton pour rencontrer de pareilles aventures ; mais, en réfléchissant bien, on y découvre peut-être un nouveau motif pour accorder aux Chinois un certain sentiment vrai de la morale, qui va s'affaiblissant, depuis longtemps, dans nos pays civilisés.[...] Je voudrais seulement qu'on fût d'accord pour admettre qu'il existe encore en Asie plus d'un bon usage à suivre, plus d'un sage précepte à méditer » (pp. 5-7) Et de conclure : « Le conte, dont il est donné ci-après la traduction, montrera, par un court exemple, comment les Chinois entendent ce qu'ils appellent les devoirs de la *piété conjugale* et quel prix ils attachent au titre de légitime épouse. Ce petit conte appartient à un recueil populaire de Causes célèbres [intitulé *Loung-tou-koung-ngan*], dans lequel on a réuni les jugements vrais ou supposés d'un personnage qu'on peut considérer avec justesse comme le Salomon de la Chine. Voyons donc comment, dans sa sagesse, le fameux juge Pao-koung parviendra à unir par les liens les plus indissolubles du mariage un amant à son amante morte pour sa chasteté ; et comment, sans toucher au texte sévère des anciens rites sur la morale, il s'y prendra pour assurer à la jeune fille défunte, et au jeune homme qui lui survit, la récompense due à l'honnêteté de leurs sentiments mutuels. » (pp. 12-13)

- 6 La nouvelle traduction qu'on va lire est le fruit d'un travail collectif réalisé dans le cadre d'un cours de traduction pour les étudiants en spécialité « Recherche en sinologie » du Master Aire culturelle asiatique de l'Université Aix-Marseille, cours qui s'est tenu pendant le second semestre de l'année universitaire 2012/2013. Que ceux qui y ont activement participé soient vivement remerciés¹⁵. Il n'en reste pas moins que je suis seul responsable des erreurs ou imperfections que pourrait contenir cette version qui tente de prendre en compte les apports de chacun. On trouvera en annexe la reproduction de la version du texte présente dans une édition datant de 1816 conservée à la Bibliothèque Nationale de France¹⁶, version qui présente des variantes par rapport à celle fournie par Léon de Rosny¹⁷. Notre traduction s'en détourne par moment au profit de variantes d'éditions plus récentes du texte. Nous avons fait apparaître entre crochets les commentaires interlinéaires qui y figurent. Le récit a pour titre « Amitufo jiang he » #####, soit, littéralement, « Amitâbha joue les conciliateurs » qui devient notre « Le Bouddha entremetteur », au détriment d'un titre plus dans l'esprit de ceux de certains des récits traduits par Jacques Dars qu'avait proposé Aurélie Gaudillat : « Le bon, la brute, et le Bouddha ».

Bouddha entremetteur

- 7 On raconte que dans la sous-préfecture de Xiaogan, dépendante de la préfecture de De'an¹⁸ vivait un bachelier du nom de Xu Xianzhong. Il avait alors 17 ans. C'était un garçon aux traits fins et à l'allure avenante.
- 8 En face de chez lui, vivait le boucher Xiao Fuhan lequel avait une fille nommée Shuyu, qui, fort jolie de sa personne et âgée de 16 ans, passait ses journées à broder à l'étage. Comme sa chambre donnait sur la rue, elle s'avisait des allées et venues du jeune homme, et des regards échangés firent naître en chacun d'eux de doux sentiments amoureux. Il arriva enfin qu'après avoir échangé de badins propos, la jeune fille fit comprendre d'un sourire entendu à son courtisan qu'elle acceptait de le rencontrer. Le soir même, Xu s'introduisait en catimini chez elle à l'aide d'une échelle. Elle le conduisit dans son lit où ils partagèrent une douce intimité jusqu'au chant du coq.
- 9 Quand Xu voulut s'en retourner, non sans avoir fixé un nouveau rendez-vous secret pour la nuit suivante, Shuyu lui dit : « Je crains que l'échelle ne finisse par éveiller des soupçons, aussi ai-je dans l'idée de faire passer sur la solive du toit qui fera office de poulie, un drap, pendant pour moitié à l'extérieur, que je tirerai pour te hisser jusqu'à moi. N'est-ce pas un ingénieux procédé ? » [Bien vu !] On ne peut plus satisfait, Xu agit en conséquence et, de nuit en nuit, il en fut ainsi pendant les six mois qui suivirent. Si le voisinage avait fini par découvrir leur manège, Xiao Fuhan restait le seul à n'en rien connaître.
- 10 Un soir, l'étudiant Xu avait été convié par des camarades à une beuverie, et il ne s'était toujours pas présenté malgré l'heure avancée. C'est alors qu'un moine portant le nom de religion de Mingxiu, et qui faisait l'aumône dans le quartier, aperçut le drap pendant jusqu'au sol. La

prenant pour un tissu mis à sécher qu'on avait oublié de rentrer, il conçut le projet de le dérober. Il posa son poisson de bois¹⁹, et une fois sur place, agrippa le tissu, qui, contre toute attente, l'attira vers le haut. En montant, le moine comprit qu'il avait affaire à une femme volage attendant son amant, aussi suivit-il le mouvement ascendant qui le conduisit, à sa plus grande satisfaction face à une jeune fille. « Ô félicité ! M'est avis que Mademoiselle et ma personne sont liées par la destinée, et qu'elle va m'offrir l'hospitalité pour la nuit. Que le Ciel soit remercié pour son incommensurable bonté !, s'émerveilla-t-il. — Mais, s'emporta Shuyu, c'est que *les phénix n'ont d'yeux que pour les phénix*, comment pourrais-je m'avilir avec un crâne chauve de ton acabit ? [Elle fait vraiment preuve d'une grande circonspection] Prends cette épingle d'argent et file ! — Ça alors, renchérit l'autre. C'est bien toi qui m'a fait monter ici, non ? Pourquoi donc devrais-je m'en aller ? », et, liant les actes aux paroles, il se précipita sur elle pour l'embrasser et prendre du bon temps. Folle de rage, Shuyu se mit à pousser des « Au voleur ! » que ses parents qui dormaient profondément n'entendirent pas, mais qui firent craindre au moine d'être découvert. Sur-le-champ, il sortit un couteau et tua la jeune fille ; il prit enfin la fuite non sans l'avoir dépouillée.

11 Le lendemain matin, passée l'heure du petit-déjeuner, ne la voyant toujours pas descendre, la mère se rendit dans la chambre de sa fille et l'y trouva morte, assassinée par on ne sait qui. Les voisins, que le commerce galant qu'elle entretenait avec son amant avait mis mal à l'aise, le révélèrent à Xiao Fuhan : « Cela fait plus de six mois que ta fille a une aventure avec Xu Xianzhong. Hier soir, le garçon est allé festoyer chez des amis ; pris d'alcool, il l'aura sûrement occise sans s'en rendre compte ! »

12 Le boucher, ayant entendu parler de la sagacité du Juge Bao, rédigea une plainte en conséquence et la soumit au magistrat :

J'accuse de viol et de meurtre le dénommé Xu Xianzhong, vaurien à l'âme vile et au comportement dépravé, qui après s'être repu du spectacle de la beauté de ma fille Shuyu a, au prix de mille manigances, ourdit le projet de la déshonorer. Pendant la précédente nuit, pris de vin et un couteau accroché à la ceinture, il est entré en cachette dans sa chambre, l'a enlacée avant de la violenter ; ma chaste fille lui ayant opposé une vive résistance, il l'a poignardée à mort ; puis l'ayant débarrassée de ses bijoux, il a pris la fuite comme un voleur, ce que mes voisins pourront confirmer.

Quiconque s'écarte des codes de l'école récolte des épines et non des fruits

Qui s'affranchit des règles de l'institution, changera dragon en baleine, serpent en crocodile.

Celui qui néglige la loi couvre de boue les bonnes mœurs, aussi suis-je venu en toute hâte demander justice et c'est avec une grande affliction que je soumets ce cas à Son Excellence.

13 Il se trouve que le Juge Bao assurait alors sa charge avec une grande clairvoyance, et ne laissait aucun cas irrésolu. Ayant reçu la plainte, il dépêcha ses aides convoquer les uns et les autres à l'audience qui se tint dès que chacun, accusé et témoins, fut arrivé.

14 Les voisins immédiats, Xiao Mei et Wu Fan furent unanimes : vivant à proximité de la rue, mademoiselle Xiao entretenait, en cachette de ses parents et depuis plus d'une demie année, une relation charnelle avec Xu Xianzhong, lequel, s'il ne l'avait pas violée, l'avait bel et bien tuée, mais, quoi qu'il en soit, aucun d'entre eux n'en avait été effectivement témoin car les faits s'étaient produits au creux de la nuit.

15 « Je ne peux cacher, déclara pour sa part le jeune Xu, avoir entretenu ces relations charnelles : je les avoue donc volontiers ; c'est une incartade pour laquelle je ne tenterai pas de me défaire ; par contre, je ne suis aucunement coupable d'un homicide. — S'il veut bien endosser une incartade bénigne, reprit le père, c'est pour mieux se décharger d'un crime immonde ! Mais, les choses ne sont que trop claires : n'était-il pas le seul à venir visiter ma fille ? Alors, si ce n'est pas lui, c'est qui ? Elle l'aura repoussé, et lui se sera emporté et il l'aura tuée. Comment ma chère enfant aurait-elle pu s'acoquiner avec un dépravé de cette espèce. Si Son Excellence ne le soumet à la question, il n'avouera jamais son forfait ! »

16 Touché par l'air engageant de ce jeune lettré qui ne ressemblait en rien à un filou, le Juge Bao l'interrogea à nouveau : « Dites-moi, est-il arrivé qu'on vous suive jusque chez la victime ? — Certes non, sauf que récemment, répondit le garçon, il s'est trouvé qu'un moine arpente les rues en battant son poisson de bois. — Alors, c'est sûrement toi le coupable, pourquoi persister

à nier ?, lança le magistrat. — J'avoue ! », lâcha alors Xu Xianzhong que cette sortie venait de saisir d'effroi, et il se laissa conduire dans une cellule, non sans avoir reçu une volée de vingt coups de bambou.

17 De son côté, le Juge Bao convoqua en grand secret deux de ses agents, Wang Zhong, L'honnête, et Li Yi, Le Juste, et leur demanda s'ils savaient où s'était installé ce moine qui rôdait dans les rues depuis peu. Ayant appris d'eux que l'homme avait élu domicile à proximité de la statue de Guanyin du pont de l'Agrément de la Lune, il les y dépêcha en leur indiquant la marche à suivre.

18 Ce n'est qu'à la troisième veille, après avoir battu son poisson de bois à travers les rues, que Mingxiu regagna son repère ; là, des voix semblables à celles de trois fantômes se firent entendre : quand l'une disait « Monte ! », l'autre répondait « Descends ! », quant à la troisième, elle pleurnicha d'une manière particulièrement lugubre, jusqu'au moment où elle s'adressa, toujours sur le ton de la jérémiade, au moine, qui assis en tailleur, s'était mis à psalmodier des *sutras* : « Mingxiu ! Mingxiu ! Passe encore que tu aies voulu profiter de moi contre ma volonté, mais mes jours n'étaient pas arrivés à leur terme, pourquoi donc m'avoir pris la vie ? Non seulement, tu as, sans raison aucune, scellé mon sort, mais encore tu as dérobé mes bijoux. J'en ai référé à Yama, Roi des Enfers, qui m'a envoyé ici avec ces deux spectres pour te régler ton compte, et toi, pauvre bougre, tu te contentes de réciter tes prières ! Que ne cours-tu vendre le fruit de ton larcin pour acheter de quoi faire des offrandes à mes âmes ! Si tu ne t'y résous pas, je retourne te dénoncer et ils te prendront la vie ; tes prières ne te seront d'aucun secours ! — Je me suis laissé emporté par la passion, et, répondit le moine en serrant son chapelet, ce sont tes cris qui m'ont alarmé. J'ai eu peur qu'on vienne, aussi t'ai-je tuée ; mais tes bijoux, je les ai encore, et demain, j'irai en tirer de quoi délivrer ton âme... Aie pitié ! Garde-toi d'avertir le Ciel, je t'en prie ! » Ceci dit, il perçut à nouveau les pleurs de l'esprit et les litanies de ses compagnons qui sonnaient à ses oreilles encore plus lugubrement que précédemment. Il s'était remis à réciter tout en affirmant son désir de procéder dès le lendemain à de pieuses cérémonies, quand surgirent les deux agents qui lui passèrent les chaînes. « Des fantômes !, s'exclama de surprise le moine. — Nous ne sommes pas des fantômes, répondirent les autres, mais des envoyés du Juge Bao qui nous a donné l'ordre de t'arrêter. »

19 Le moine, pétrifié de stupeur, se contenta d'implorer l'aide du Bouddha. [Comment Bouddha pourrait-il sauver un moine de cette espèce ?] « Quel beau Bouddha filou et violeur tu fais ! », lâcha Wang L'honnête, et sans coup férir, il lui passa les fers et l'entraîna, suivi par Li Le Juste qui avait ramassé le barda du moine composé d'une palanche, d'un tapis de prière et d'autres menues bricoles.

20 En fait, c'était bien le Juge Bao qui avait envoyé ses deux agents louer les services d'une courtisane, et qui leur avait demandé de s'installer sous le pont pour, en se faisant passer pour des fantômes, ébranler le moine.

21 Le lendemain, Mingxiu dûment entravé fut conduit à l'audience en compagnie de la courtisane, laquelle rapporta les aveux qu'elle avait recueillis en jouant la comédie, savoir l'aveu de la tentative de viol qui avait rencontré une résistance, laquelle avait conduit le moine à perpétrer un meurtre. Le juge fit remettre à cette personne, ainsi qu'aux deux agents, une juste gratification, puis demanda à Xiao Fuhuan d'identifier les bijoux qui avaient été sortis de la pelure du moine : c'était bien ceux que sa fille avait portés. Mingxiu resta sans voix, tête baissée, avant de finalement avouer son double crime.

22 Le magistrat se tourna alors vers Xu Xianzhong, et lui dit : « C'est donc ce misérable crâne tondu qui a tué la pauvre Shuyu : son crime est sans conteste passible de la peine de mort. Il n'en reste pas moins qu'un bachelier comme vous qui se livre à la débauche avec une jeune vierge, mériterait d'être déchu de sa condition de lettré. Mais considérant que n'étant pas marié vous-même, pas plus que ne l'avait été la défunte, et, vues les relations intimes que vous avez entretenues avec elle, on peut dire que vous avez, d'une certaine manière, été mari et femme. Qui plus est, il s'avère que cette personne, qui, pour avoir tendu un drap, a malencontreusement rencontré ce moine, vous est restée fidèle jusqu'à en perdre la vie, sauvant de la salissure sa réputation. Voilà qui mérite toute votre considération ! Si votre intention est de prendre épouse, vous serez dégradé ; si, désireux de préserver votre condition, vous faites vœu de

considérer Shuyu comme votre épouse principale, vous devez vous engager à lui rendre les hommages funébres qu'impose son statut et à ne jamais reprendre d'épouse principale. Lequel de ces deux chemins désirez-vous suivre ? — Je sais que Shuyu était une personne d'une nature pure. C'est moi qui l'ai induite à se comporter légèrement, n'ayant, par ailleurs, aucune autre relation galante. En plus, dès le début de nos relations, elle m'avait fait promettre de l'épouser ; j'attendais seulement d'avoir réussi aux examens pour faire intervenir une entremetteuse. Si le sort ne lui avait fait rencontrer ce vil moine qui l'a obligée à se sacrifier pour sauver son honneur, nous n'en serions pas là. Comment dès lors pourrai-je chercher à prendre une épouse de premier rang ? J'accepte de bon cœur d'honorer son geste comme il se doit et de faire procéder à des cérémonies mortuaires dignes de celles que l'on doit à une épouse principale, et, pour finir, de ne jamais songer à la remplacer. Quant à mon statut de lettré, je laisse à votre Honneur le privilège d'en décider selon sa volonté. Quoi qu'il en soit, je Lui en serai reconnaissant. — Puisqu'il en est ainsi, je vois que vous savez vous conformer à la volonté céleste et, je vous maintiens dans votre état », conclut le Juge Bao qui rédigea dans la foulée un courrier officiel destiné au Maître des études :

Le bachelier Xu Xianzhong, encore fort jeune et toujours sans engagement marital, a, pendant une demie année, entretenu, lors de rencontres nocturnes, d'intimes relations avec la demoiselle Xiao Shuyu, sa voisine, elle-même libre de toute alliance. Il s'était lié avec elle par serment, mais leur union qui devait durer toute la vie, s'est évanouie en l'espace d'une nuit. Le dénommé Mingxiu, vil moine, enclin à toutes les tentations et sujet à toutes les sautes d'humeur, s'est, au creux de la nuit, immiscé dans les appartements de la jeune personne, et tel un chien lubrique et un loup cupide, a souillé de fumier le jade blanc. N'arrivant pas à ses fins, il a sorti de sa manche un couteau, et a injustement abrégé une destinée avant de détrousser sa victime. Hélas ! C'en était fait de la pauvre Shuyu dont l'âme s'en est allée sous les coups d'un moine maléfisant. Le vertueux Xianzhong, a, fidèle à ses engagements passés, fait serment de ne plus jamais prendre épouse de premier rang. Entendu ce qui vient d'être rappelé, j'ai, ce jour, condamné le moine à la peine capitale pour laver l'injustice faite à la femme fidèle, et conservé au jeune Xu son statut de lettré pour récompenser ses justes dispositions de cœur, et son inclination à n'agir qu'avec discernement.

- 23 Le responsable des études se conforma à cet avis et par la suite, Xu Xianzhong fut reçu à l'examen provincial. Rentré chez lui, il vint en personne remercier le Juge Bao : « Sans Votre Excellence, je serais sans doute un spectre reclus dans une geôle et ce jour n'aurait jamais eu lieu. — Avez-vous pensé à vous marier ?, interrogea le Juge. — Plutôt mourir ! — Parmi les trois manières de manquer à la piété filiale, la pire n'est-elle pas de se priver de descendance ? — Certes, mais si je veux rester fidèle à mes engagements, il me faudra bien me rendre coupable de ce manquement. — Vertueux ami, vous voilà maintenant célèbre, reprit le Juge Bao. Je gage que, là où ils se trouvent, les esprits de Dame Xiao se réjouissent de votre succès, et que si elle était encore parmi nous, elle vous pousserait à prendre une concubine. Elle vous tenant lieu d'épouse principale, quel mal y aurait-il à ne pas agir de la sorte ? »
- 24 Comme Xianzhong restait inflexible [L'influence du Juge Bao !], le Juge Bao invita Tian Zaimao, un camarade licencié de la même promotion à lui servir d'entremetteur, et le força à prendre pour seconde épouse une fille du clan des Huo, décision que suivit scrupuleusement le jeune homme ; l'ami prit bien garde de faire enregistrer Xiao comme épouse de premier rang et Huo comme épouse complémentaire, aussi put-on dire que l'on avait affaire à une famille modèle.
- 25 Le Juge Bao fit, en cette circonstance, non seulement preuve de discernement dans son jugement, mais aussi de bienveillance en assurant la survie d'une lignée — sa bonté était infinie !

Notes

1 Voir Shi Nai-an, Luo Guan-zhong, *Au bord de l'eau (Shui-hu-zhuan)*. Paris : Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1978, t. 1, pp. 6-7. Dans une note fort érudite attachée à ce passage, Jacques Dars revient sur la carrière du véritable Bao Zheng. Voir note 8, p. 1078.

2 *Song shi* ##, *juan* 316, « Liezhuan » ##, 75. Beijing : Zhonghua shuju, 1985, pp. 10315-10318.

3 Voir Vincent Durand-Dastès, « Le hachoir du Juge Bao : le supplice idéal dans le roman et le théâtre chinois en langue vulgaire des Ming et des Qing », dans Antonio Dominguez Leiva, Muriel Détrie (ed.), *Le Supplice oriental dans la littérature et les arts*. Neuilly-les-Dijon : Les éditions du Murmure, 2005, pp. 187-225.

4 Voir Stephen H. West, Wilt L. Idema, *Monks, Bandits, Lovers, and Immortals. Eleven Early Chinese Plays*. Indianapolis, Cambridge : Hackett Publishing Company, 2010, pp. 37-41.

5 Voir notamment Anne E. McLaren, *Chinese Popular Culture & Ming Chantefables*. Leiden, Boston, Köln : Brill, coll. « Sinica Leidensia », 1988 et Ge Liangyan, « In Search of a 'Common Storehouse of Convention'. Narrative Affinities between *Shuihu zhuan* and the Judge Bao *cihua* Cluster », dans Videke Børdahl, Margaret B. Wan, *The Interplay of the Oral and the Written in Chinese Popular Literature*. Copenhagen : NIAS, 2010, pp. 31-59, mais surtout Wilt L. Idema, *Judge Bao and the Rule of Law. Eight Ballad-Stories from the Period 1250-1450*. Singapore : World Scientific Pub. Co., 2010.

6 Voir Cao Yibing ###, *Xiayi gong'an xiaoshuo shi #####*. Hangzhou : Zhejiang guji, « Zhongguo xiaoshuo shi congshu », 1998, pp. 138-163.

7 On se fera une bonne idée de la richesse de cette production en consultant les ouvrages suivants : Abe Yasubi ###, *Hōkō densetsu no keisei to tenkai #####*. Tokyo : Kyūko shoin, 2004 ; Zhu Wanshu ###, *Baogong gushi yuanliu kaoshu #####*. Hefei : Anhui wenyi, 1995.

8 Voir Hoëi-lan-ki ou *l'Histoire du cercle de craie. Drame en prose et en vers*. Traduit du chinois et accompagné de notes par Stanislas Julien. Londres : John Murray & Parbury, Allen & Co, 1832, XXXIV, 150 p.

9 Voir Henri Cordier, « Théodore Pavie », *T'oung Pao*, vol. VII, 1896, pp. 417-423.

10 Voir *Choix de contes et nouvelles*. Traduit du chinois par Théodore Pavie. Paris : Duprat, 1839, pp. 145-164. Dans son « Avertissement » (p. III), Pavie indique que cette « cause célèbre » « se trouve dans le *Long-Tou-Kong-Ngan*, recueil des plus fameux jugements de Pao-Chy, réunis sous la forme de trente-deux histoires plus ou moins merveilleuses. Ce petit volume, très rare et imprimé à Canton, sous le règne de l'empereur actuel Tao-Kwang, fait partie de la rare collection de M. le professeur Stanislas Julien qui a bien voulu nous le communiquer ».

11 Voir Y. W. Ma, « Kung-an Fiction. A Historical and Critical Introduction », *T'oung Pao*, vol. LXV, 4-5, pp. 200-259 ; Huang Yanbai ###, *Zhongguo gong'an xiaoshuo shi #####*. Shenyang : Liaoning renmin, « Zhongguo xiaoshuo shi yanjiu congshu », 1991, pp. 149-160. André Lévy a traduit et présenté un choix de contes de ce registre : *Sept victimes pour un oiseau et autres histoires policières*. Paris : Flammarion, coll. « Aspects de l'Asie », 1981, 285 p.

12 Voir Patrick Hanan, « Judge Bao's Hundred Cases Reconstructed », *Harvard Journal of Asian Studies*, vol. 40 n° 2 (1980), pp. 301-323 ; Wolfgang Bauer, « The Tradition of the "Criminal Cases of Master Pao" *Pao-kung-an* (*Lung-t'u kung-an*) », *Oriens*, vol. 23-24 (1974), pp. 433-449 ; Y. W. Ma, « The Textual Tradition of Ming *Kung-an* Fiction : A Study of the *Lung-t'u kung-an* », *Harvard Journal of Asian Studies*, vol. 35 (1975), pp. 190-220 ; Chen Lijun ###, « Longtu gong'an de bianzuan fangshi yu yitu » #####, *Tunghai University Library Newsletter*, n° 137, fév. 2013 [En ligne : <http://www.lib.thu.edu.tw/newsletter/137-201302/page05.1.htm>]

13 Voir Patrick Beillevaire, « Rosny (Prun de Rosny) Léon Louis Lucien (Loos-lez-Lille, 1837 – Fontenay-aux-Roses, 1914) », dans François Pouillon (ed.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*. Paris : Karthala, 2008, pp. 840-842

14 *L'épouse d'outre-tombe. Conte chinois*. Traduit sur le texte original. Paris : Jules Gay, 1864, 44, 31 p. La traduction sera reprise dans *Annuaire de la société des études japonaise, chinoise, tartares et indo-chinoises*, 1873, pp. 93-105, sans l'intéressant appareil critique qui l'accompagnait lequel était composé d'une notice bibliographique donnant un relevé des « Romans, nouvelles et contes chinois » (pp. 35-44) déjà traduits en français, suivi des caractères et du texte original sur lequel est basée la traduction. De Rosny traduira plus tard le conte n° 2, « Guanyin pusa tuo meng » #####, sous le titre d' *Un Mari sous cloche. Conte chinois*. Paris : Maisonneuve, 1874, 16 pages. Ce tirage est, en fait, une reprise du *Bulletin de l'Athénée oriental*, t. I, 1868 et t. III, 1873.

15 Cai Jianru, Clémence Calmels, Catherine Galland, Aurélie Gaudillat, Pauline Grodemange, Audrey Lallemand, Lü Junjun, Jacqueline Massiera, Françoise Perrot.

16 Cet imprimé « Finement illustré des Cas judiciaires [traités par Bao] Longtu », *Xiuxiang Longtu gong'an #####* est accessible sur le portail numérique Gallica à l'URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90062819/>.

17 Voir *supra* note 14.

18 Cette circonscription se trouve dans la province de Hubei actuelle, partie intégrante, avec la province voisine du Hunan, du Huguang sous les Ming (1368-1644). Elle deviendra une préfecture après 1380.

19 *Poisson de bois* ou *muyu* : sorte de cloche en bois sans battant sur laquelle les moines frappent à l'aide d'un petit maillet en scandant leurs prières ou pour attirer l'attention des donateurs.

Pour citer cet article

Référence électronique

Pierre Kaser, « « Le Bouddha entremetteur », premier cas judiciaire du *Longtu gong'an* », *Impressions d'Extrême-Orient* [En ligne], 4 | 2014, mis en ligne le 17 avril 2014, Consulté le 09 mai 2016. URL : <http://ideo.revues.org/336>

Pierre Kaser

Aix-Marseille université, IrAsia

Droits d'auteur

Tous droits réservés
